

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/11/2025 - B2025/018937 - 2013 B 00916 - 793 933 383 - 1972

1972

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10 000 €
1 RUE DE VÉNÉTIE - ANNECY LE VIEUX - 74940 ANNECY
793 933 383 (2013 B 00916) RCS ANNECY

DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 JUIN 2023

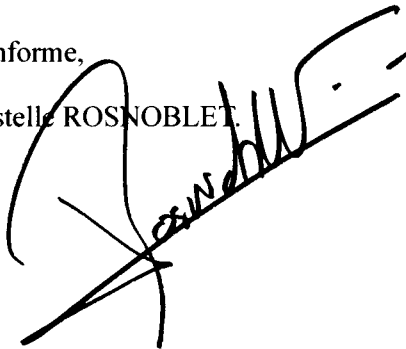
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

BILAN

COMPTE DE RÉSULTAT

~~ANNEXES~~

Pour copie conforme,
La Présidente,
Madame Christelle ROSNOBLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christelle Rosnoblet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted.

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise SAS 1972

Néant

Adresse de l'entreprise 1 RUE DE VENETIE 74940 ANNECY-LE-VIEUX

				Exercice N clos le		Exercice N-1	
				31/12/2022		Net	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	016			
	immobilisations corporelles*		028	030			
	immobilisations financières* (1)		040	329 732	042		329 732
	Total I (5)		044	329 732	048		329 732
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	070		
		Autres* (3)		072	99	074	99
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	84 954	086	84 954	70 537
	Charges constatées d'avance*		092	094			
	Total II		096	85 053	098	85 053	70 540
	Total général (I + II)		110	414 786	112	414 786	400 272
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000	120	10 000	
	Écarts de réévaluation		124		124		
	Réserve légale		126	1 000	126	1 000	
	Réserves réglementées*		130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131	85 404	132	87 060	
	Report à nouveau		134		134		
	Résultat de l'exercice		136	14 513	136	(1 656)	
	Subventions d'investissement		137		137		
	Provisions réglementées		140		140		
	Total I		142	110 917	142	96 404	
Provisions pour risques et charges		154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	303 868	172	303 868	
	Produits constatés d'avance		174		174		
Total III		176	303 868	176	303 868		
Total général (I + II + III)				180	414 786	180	400 272
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise : SAS 1972

 Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209	210		
	Production vendue	biens	et livraisons		215	214	
		services*	intracommunautaires		217	218	
	Production stockée*	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* :	dont crédit bail mobilier :		immobilier :	242	1 685	1 656
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243	244		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 685	1 656
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(1 685)	(1 656)
Produits financiers (III)					280	16 198	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges financières (V)					294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348		(VI)		
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	14 513	(1 656)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 513	314	
Régérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	810	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindicies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	ZFANG 44 quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		350	16 198
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS.				Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	352	354	874
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables :*					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION				Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	370	372	874

**2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)
Extension**

DGFIP N° 2033-B 2023

SAS 1972

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
QUOTE PART FRAIS ET CHARGES	810

TOTAL	810
--------------	------------

SOMME DES EXTENSIONS	810
-----------------------------	------------

Divers à déduire

Libellé	Montant
DIVIDENDES	16 198

TOTAL	16 198
--------------	---------------

SOMME DES EXTENSIONS	16 198
-----------------------------	---------------

1972

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 10 000 €
1 RUE DE VÉNÉTIE - ANNECY LE VIEUX - 74940 ANNECY
793 933 383 (2013 B 00916) RCS ANNECY

DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

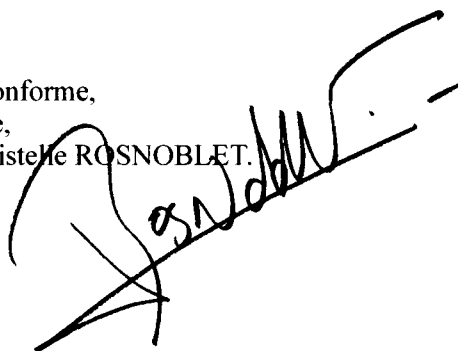
**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
SOUmise À L'ASSOCIÉE UNIQUE**

Bénéfice de 14 513,57 € affecté en totalité au compte Autres Réserves créditeur ouvert au passif du bilan.

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**

Conforme à la proposition ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
Madame Christine ROSNOBLET.



Le 17/11/2025

1972
Mme ROSNOBLET Christelle
1 Rue De Vénétié
ANNECY-LE-VIEUX
74940 ANNECY
793 933 383 RCS Annecy
2013B00916

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Greffe du Tribunal de Commerce d'Annecy
19 avenue du Parmelan
BP 70259
74007 ANNECY Cedex

9 NOV. 2025

ACCUEIL

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31/12/2022

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal :

- Bilan, compte de résultat
- Résolution d'affectation du résultat
- Résolution d'affectation du résultat.....
-

Ci-joint, un règlement de 47,33 € par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'Annecy.

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ~~ci-dessus indiquée~~ du Cabinet Vialleton & Associés, Avocats

Observations :
.....
.....
.....

Cachet et signature

Pour la société

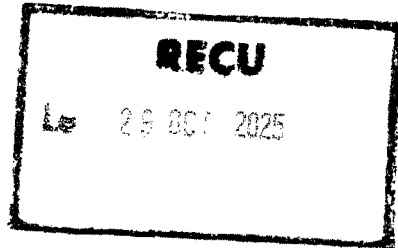
VIALLETON et Associés
Avocats au Barreau d'Annecy
Parc d'Activités Economiques des Glaisins
7, Impasse des Prairies - Immeuble L'ALPHA
74940 ANNECY



TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANNECY
- PARQUET DU PROCUREUR DE LA
RÉPUBLIQUE -

Greffe du Tribunal de Commerce
19 AV DU PARMELAN 70259
74007 ANNECY CEDEX

Références :	D2529401104
Interlocuteur :	rscs@greffe-tc-annecy.fr
Dossier :	2013B00916 / 793 933 383 RCS Annecy 1972
Vos références :	Alexandra BARBET



LA POSTE

1972
MME ROSNOBLET CHRISTELLE
1 RUE DE VENETIE
ANNECY-LE-VIEUX
74940 ANNECY



SD : 8650142324623

**DÉPÔT DES COMPTES ANNUELS
1^{ère} RELANCE**

Annecy, le 21/10/2025

**Objet : non dépôt des comptes annuels
31/12/2022, 31/12/2023, 31/12/2024**

Après vérification, il apparaît que votre société n'a pas déposé au greffe les documents comptables 31/12/2022, 31/12/2023, 31/12/2024.

Or, conformément aux dispositions des articles L 232-21 à L 232-23 et R 123-111 du code de commerce, ce dépôt aurait dû être effectué dans le mois qui suit l'approbation des comptes par l'assemblée générale ordinaire ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque le dépôt est effectué par voie électronique.

Je vous rappelle que le non dépôt des comptes annuels est constitutif d'une contravention de la cinquième classe prévue par l'article R.247-3 du code de commerce.

De plus, outre les poursuites pouvant être exercées devant le tribunal de police, le procureur de la République peut saisir le tribunal de commerce pour qu'il enjoigne le dirigeant d'une société de procéder au dépôt de ces pièces sous astreinte et demander la désignation d'un mandataire chargé d'effectuer ces formalités.

Je vous invite donc à régulariser la situation de votre société dans le délai d'un mois, soit au plus tard le 21/11/2025, du présent rappel. A l'expiration de ce délai, le greffe me transmettra votre dossier.

Pour ce faire ou en cas d'observations, vous trouverez au dos du présent courrier la lettre explicative et les coordonnées du greffe du tribunal de commerce d'Annecy.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La Procureure de la République

Cécile LIMIER
substitut du procureur



IMPORTANT :

Le non dépôt des comptes annuels est puni d'une contravention de 1 500 à 3 000 euros (article R 247-3 du code de commerce).
Lorsque les dirigeants d'une société commerciale ne procèdent pas au dépôt des comptes annuels dans les délais prévus par les textes applicables, le président peut leur adresser une injonction de la faire à bref délai sous astreinte (article L611-2 du code de commerce).

